

ANNEXE 2 -5

L'INDEMNISATION DES ETRANGERS AU CHOMAGE

1 - Données obtenues

Il a été procédé pour ce rapport à une étude ad hoc en collaboration avec le service des statistiques de l'UNEDIC.

Méthode employée : tirage aléatoire au $\frac{1}{320}$ au sein d'un fichier historique confectionné à partir du fichier national des allocataires (FNA) de l'UNEDIC. L'échantillon a permis de sélectionner, pour chaque prestation, les allocataires qui sont passés dans le FNA entre le 1er octobre 1982 et le 30 septembre 1983 et qui ont bénéficié de cette prestation.

Certains prestataires peuvent donc avoir été comptés plusieurs fois s'ils ont perçu au cours de la période plusieurs types d'allocations. Les effectifs des chômeurs indemnisés dans l'échantillon sont donc supérieurs à ceux qui auraient été obtenus si l'enquête ne s'était intéressée qu'aux prestataires en cours d'indemnisation à une date donnée.

Mais cette méthode est la plus pertinente puisqu'elle permet d'obtenir des effectifs de chômeurs indemnisés et des dépenses de prestations versées sur une période d'un an.

- Observations :

a) Le FNA regroupe l'ensemble des fichiers des ASSEDIC à l'exception de deux d'entre elles qui ne modifient guère les chiffres en valeur absolue (ex : pour l'allocation de base le FNA sous estime d'environ 30 000 le nombre d'allocataires : 820 000 environ au lieu de 850 000) et encore moins les valeurs relatives par nationalité.

b) Les montants versés au titre des allocations conventionnelles sont ceux à la charge du régime UNEDIC et non de l'Etat ou du FNE.

c) en confrontant les résultats obtenus avec d'autres données existantes de l'UNEDIC (dépenses, exploitations annuelles du FNA...), le taux d'erreur de l'étude faite est de l'ordre de 5%.

2 - Autres données utilisées

- statistiques annuelles UNEDIC (exploitations du FNA au cours de la période du 1/10/82 au 30/09/83).

- statistiques ANPE sur les demandes d'emploi.

3 - Hypothèses retenues

- les prestataires dont le code nationalité est inconnu ont été affectés au prorata des effectifs de chaque nationalité du groupe de nationalités .

4 - Calculs effectués :

- les effectifs et les montants obtenus dans l'échantillon ont été multipliés par le taux de sondage, c'est-à-dire 320.

- quand les effectifs de l'échantillon étaient petits en valeur absolue, il a paru souhaitable de se contenter d'une comparaison Français-étrangers.

- Des croisements entre groupes de nationalité, motifs de rupture du contrat de travail, âge des prestataires, qualification professionnelle et taille de l'établissement ont été effectués, mais n'ont pu figurer dans cette annexe, faute de place.

- ne figurent pas non plus le détail des résultats par prestation.

5 - Principaux tableaux et résultats

A. Nombre d'allocataires et montant des dépenses d'allocation de chômage et de pré-retraite versées par l'UNEDIC du 01.10.82 au 30.09.83 par nationalité (1).

Nationalité	Effectifs	%	Dépenses totales en milliers de francs	%
Français	3.785.920	88,7	68.027.136	91,7
Autres CEE	45.440	1,1	1.020.052	1,4
Portugais-Espagnols	90.240	2,2	1.205.753	1,6
Maghrébins	235.840	5,5	2.875.428	3,9
Africains noirs	27.200	0,6	263.203	0,3
Autres pays	81.600	1,9	819.778	1,1
TOTAL	4.266.240	100,0	74.211.350	100,0
Etrangers	480.320	11,3	6.184.216	8,3
dont . CEE	45.440	1,1	1.020.052	1,4
. non CEE	434.880	10,2	5.164.164	6,9

B - Nombre d'allocataires et montant des dépenses d'allocations chômage versées par l'UNEDIC du 01.10.82 au 30.09.83 (allocations de base, spéciale, forfaitaire, de fin de droits).

Nationalité	Effectifs	%	Dépenses totales en milliers de francs	%
Français	3.032.640	87,3	33.166.053	87,4
Autres CEE	32.960	0,9	481.893	1,2
Portugais-Espagnols	81.280	2,3	910.427	2,4
Maghrébins	221.440	6,4	2.422.406	6,4
Africains noirs	27.200	0,8	263.203	0,7
Autres pays	78.400	2,3	712.110	1,9
TOTAL	3.473.920	100,0	37.956.092	100,0
Etrangers	441.280	12,7	4.790.039	12,6
dont . CEE	32.960	0,9	481.893	1,2
. non CEE	408.320	11,8	4.308.146	11,4

(1) Ensemble des allocations chômage et pré-retraites : allocations de base, spéciale, forfaitaire, de fin de droits, conventionnelles (contrat de solidarité) et garantie de ressource.

C - Nombre de bénéficiaires et montant des dépenses de pré-retraite versées par l'UNEDIC du 01.10.82 au 30.09.83 (allocations conventionnelles et garanties de ressources).

Nationalité	Effectifs	%	Dépenses totales en milliers de francs	%
Français	753.280	95,1	34.861.077	96,2
Etrangers	39.040	4,9	1.394.178	3,8
dont . CEE	12.480	1,6	538.160	1,5
. non CEE	26.520	3,3	856.018	2,4
TOTAL	792.320	100,0	36.255.255	100,0

ANNEXE 2.6. Calcul des cotisations des immigrés

I. Données obtenues

. Exploitation des Déclarations annuelles de salaires (D.A.S.) de 1979 par l'INSEE : répartition des salariés français et étrangers sur quinze tranches de salaire annuel de 0 à 150.000F.

Un problème résulte de l'imperfection avec laquelle la colonne "nationalité" des D.A.S. est remplie par les employeurs. Les statistiques comprennent, de ce fait, une catégorie "indéterminée" composée de tous les salariés d'entreprises où aucun étranger n'a été déclaré.

2. Autres données utilisées

. Enquête sur l'emploi 1982 (pour le calcul du nombre total d'étrangers salariés).

. Statistiques de salaires par déciles (Economie et Statistiques, numéro 154, Avril 83 : "les salaires en 1982" - et n° 163, février 84 : "les salaires de 1983").

. Taux des cotisations sociales et plafond de la SS en 1983.

3. Hypothèses

. Les salaires des étrangers situés dans la catégorie "indéterminée" des DAS ont la même répartition que ceux des étrangers identifiés avec certitude.

. La répartition en pourcentage de la population salariée étrangère par tranches ne s'est pas modifiée de 79 à 83.

. Les salariés étrangers situés hors du champ des DAS ont la même structure de salaires que ceux du champ des DAS (les premiers sont au demeurant très peu nombreux : de l'ordre de 120.000, essentiellement dans l'agriculture).

. Les salaires des étrangers ont, de 79 à 83, suivi une évolution parallèle à celle de l'ensemble de la population.

. Le salaire moyen dans chaque tranche est égal à la moyenne des limites de la tranche.

4. Calculs effectués

Pour chaque tranche a été calculée la masse salariale totale, puis, par application des taux de cotisation, le montant de ces dernières. Par sommation des tranches et division par le

nombre d'étrangers, on obtient des montants moyens de cotisation par salarié étranger.

Ce montant a également été calculé pour les français selon la même méthode. En outre, les statistiques obtenues ont été recoupées avec les chiffres nationaux apparaissant dans les comptes de la sécurité sociale. Ceci a impliqué l'évaluation du nombre de cotisants étrangers aux différents régimes, qui a été réalisée en combinant des statistiques de répartition par secteurs de la population active et les effectifs de certaines entreprises nationalisées (SNCF, EDF, RATP...). La cohérence avec les données nationales est effective.

5. Résultats

1983, en France	Maladie, Maternité Invalidité Décès, veu- vage	Vieillesse	Allocations familiales	TOTAL	Chômage	TOTAL général
Montant par Français	13.492	7.942	5.541	26.974	3.950	30.924
cotisant : Etrangers	11.715	7.409	5.169	24.293	3.336	27.629

ANNEXE 2.7

AIDE SOCIALE

I. Données obtenues :

Au plan national : exploitation de l'enquête annuelle du ministère des affaires sociales portant sur le nombre de bénéficiaires des différentes formes d'aide sociale et qui demande, pour trois d'entre elles, le nombre de bénéficiaires étrangers (aide médicale hospitalière, placement en CAT, centre de rééducation professionnelle ou autre forme de réinsertion professionnelle pour handicapés et hébergement des handicapés). Pour les autres formes d'aide et pour les dépenses, il n'existe aucune statistique nationale.

Autres données : certains départements peuvent aussi disposer de données relatives à diverses formes d'aide. Nous avons ainsi pu rassembler les éléments suivants :

* aide médicale hospitalière : dépenses moyennes pour les départements de Paris et du Val-de-Marne.

* aide médicale à domicile : décisions d'admission pour les départements de Paris et de la Loire.

* cotisations d'assurance personnelle : décisions d'admission pour le département de la Loire.

* allocations aux handicapés : bénéficiaires pour le département du Val-de-Marne.

* aide aux personnes âgées : bénéficiaires de placement en établissement pour le département du Val-de-Marne.

* aide à l'enfance : enquête réalisée en 1983 dans le département du Val-de-Marne, portant sur un échantillon, tiré au hasard, de 1.000 familles bénéficiaires d'allocations mensuelles d'aide à l'enfance.

II. Hypothèses retenues :

. Proportionnalité des dépenses au nombre de bénéficiaires (cette hypothèse est vérifiée pour les quelques données obtenues en aide médicale hospitalière concernant les étrangers résidents. A l'inverse, les étrangers non résidents entraînent des dépenses beaucoup plus élevées. Ceci est cependant propre à l'aide médicale hospitalière et à quelques départements, et ne concerne pas les immigrés au sens où nous les avons définis).

. Au sein d'une catégorie déterminée de bénéficiaires (enfants, malades, handicapés, personnes âgées), extrapolation à l'ensemble des bénéficiaires des résultats obtenus pour les sous-catégories bénéficiaires d'aides particulières et pour lesquelles des données ont pu être collectées.

. En l'absence de statistique nationale, application

.../...

au plan national d'hypothèses formulées à partir des résultats partiels dont nous avons pu disposer.

. Répartition, au prorata des dépenses ventilées, des dépenses restantes (service social départemental, frais d'administration et de contrôle...).

III. Résultats :

En raison de la fragilité des hypothèses précédentes, ceux-ci ne peuvent être que très approximatifs.

Les étrangers bénéficieraient de 12% du total des dépenses d'aide sociale en France métropolitaine. Le montant total des dépenses d'aide sociale étant en 1982 de près de 37 milliards de francs dont 35 milliards pour la France métropolitaine, on peut estimer la part des étrangers dans ces dépenses à 4,2 milliards (métropole).

Dans le cas de l'aide médicale et de l'aide à l'enfance, les étrangers sont sur-représentés par rapport à leur poids dans la population totale. Pour l'aide aux personnes âgées et aux handicapés, ils sont au contraire sous-représentés.

Résultats détaillés :

* aide médicale :

. D'après les quelques données rassemblées, le pourcentage d'étrangers parmi les bénéficiaires de l'aide médicale à domicile et de prises en charge de cotisations d'assurance personnelle est, pour les départements correspondants, au moins égal à celui des étrangers parmi les bénéficiaires de l'aide médicale hospitalière.

. Pour l'aide médicale hospitalière, à l'exception d'une quinzaine de départements, le pourcentage d'étrangers bénéficiaires est supérieur, et même souvent largement supérieur, au pourcentage d'étrangers dans la population du département. Pour la France métropolitaine on obtient environ 18,5% d'étrangers parmi les bénéficiaires de l'aide médicale hospitalière.

. Parmi les dépenses d'aide médicale s'élevant à 2.680 MF, 500 MF seraient imputables aux étrangers.

* aides à l'enfance :

Une enquête, effectuée dans la DDASS du Val-de-Marne, et relative aux familles aidées au titre des allocations mensuelles d'aide à l'enfance, a réparti celles-ci par nationalité.

En comparant cette répartition à la distribution par nationalité des familles du département bénéficiaires d'un versement de la CAF, on peut formuler l'hypothèse qu'une famille étrangère a deux fois plus de probabilité d'être aidée qu'une famille française.

. En extrapolant ce résultat à l'ensemble des aides à l'enfance et en considérant que plus de 10% des familles ayant au moins deux enfants sont étrangères, les familles étrangères représentent 20% des dépenses d'aide à l'enfance. Les dépenses correspondantes sont donc de 2.550 MF sur un total de 12.770 MF.

* aide aux personnes âgées :

A l'exception de l'allocation simple dont la majorité des bénéficiaires sont étrangers mais qui ne porte que sur un montant total assez faible, les étrangers sont sous-représentés parmi les bénéficiaires de placement en établissement, en raison de facteurs démographiques.

Les étrangers représentant moins de 4% de la population âgée de plus de 65 ans, on peut estimer leur part parmi les bénéficiaires d'aides aux personnes âgées à environ 5%, soit un montant total de 280 MF sur 5.570 MF.

* aides aux handicapés :

. D'après les statistiques de bénéficiaires de placement en établissement de rééducation ou d'hébergement, les étrangers représenteraient moins de 2%. D'où un montant total de 170 MF sur 8.460 MF.

* Hébergement : sur des dépenses totales de 1.150 MF, 240 MF bénéficient aux réfugiés et rapatriés. Les étrangers représentent donc au moins 20% de ces dépenses.

* Conclusion : Parmi 30.630 MF de dépenses ventilées, 3.740 MF bénéficient aux étrangers, soit 12,2%.